



Borne chez le voisin qui a posé le grillage

Par **SM 60**, le **31/12/2017** à **16:58**

Bonjour à tous

Nous avons acquis un terrain borné avant l'achat (pv de bornage signé par le voisin). Il se trouve que l'une des bornes posées il n'y a pas un an a été recouverte par le nivellement des terres du dit voisin, qu'elle se trouve de son côté, c'est à dire du vieux grillage qu'il a remplacé après coup.

Notre construction sera en limite de propriété. Il va être nécessaire de bouger le grillage pour accéder à cette borne et monter la construction. Je n'arrive pas à le voir (voler toujours fermés...). Comment puis-je agir ? D'abord gentiment, mais en étant dans mon droit ?

Merci beaucoup.

Bon réveillon.

Par **goofyto8**, le **31/12/2017** à **17:15**

bonjour,

il suffit de lui envoyer une lettre recommandée avec accusé de réception, indiquant que son grillage empiète sur votre terrain et doit être déplacé afin de pouvoir édifier votre construction.